

Jean-Thomas LESUEUR
Septembre 2015

Points clés 8

10

**POINTS CLÉS SUR
LA POLITIQUE
CULTURELLE ET LE
MALAISE IDENTITAIRE
FRANÇAIS**



Une politique culturelle cherchant à répondre au malaise identitaire français est-elle possible ? Alors que l'Assemblée nationale discute depuis le 28 septembre le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine de Fleur Pellerin, texte sans ambition ni vision, il est indispensable de concevoir une politique alternative qui se fixe comme objectif principal la transmission entre générations des fondements et des repères qui expliquent et justifient ce que c'est qu'être Français aujourd'hui.

Le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine présenté par Fleur Pellerin en Conseil des ministres en juillet dernier, est discuté à l'Assemblée nationale depuis le 28 septembre. Le texte, sans grande ambition ni vision politique, témoigne de l'indifférence profonde dans laquelle l'exécutif semble tenir la question culturelle. Alors qu'un malaise identitaire croissant taraude les Français, qui s'interrogent sur l'avenir de leur pays, ce désintérêt ne laisse pas d'étonner.

La définition et la mise en œuvre d'une politique culturelle rénovée et ambitieuse seraient pourtant à même, sinon bien sûr d'apporter toutes les réponses, du moins d'aider à dire et à redire ce qu'est la France, qui sont les Français et ce qu'ils souhaitent être et demeurer à l'avenir. A travers des choix valorisant davantage le patrimoine, la célébration de notre histoire et de notre culture nationales et la langue française, une action moins centralisée et mieux enracinée sur les territoires et des initiatives laissant aux Français une plus grande liberté dans leurs choix culturels et les mobilisant autour de projets qui les touchent, il est possible de dessiner les contours d'une politique culturelle alternative allant dans ce sens.

1 | **Un projet de loi sans ambition pour une politique sans vision**

Long de 109 pages (auxquelles il faut ajouter les 275 pages de l'étude d'impact...), le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine défendu par Fleur Pellerin devant le Parlement se présente comme un fourre-tout sans colonne vertébrale et sans ambition qui traite aussi bien du droit des artistes que de l'accès à la culture, de l'enseignement artistique que de l'architecture et du patrimoine – le tout fort modestement et dans une approche exclusivement technicienne. Le ministre a beau y voir une « mesure forte » et une « consécration » **(1)**, l'affirmation, pompeuse mais au vrai assez plate, selon laquelle « la création artistique est libre » (art. 1), ne saurait cacher l'absence de vision et d'idées neuves dans ce texte. Après plus de trois ans, il témoigne du défaut évident de stratégie et d'allant dans la politique culturelle de l'exécutif.

2 | **Une politique culturelle rénovée et ambitieuse serait pourtant indispensable dans le contexte d'inquiétude identitaire que traverse la France**

Cet angle mort et cette inaction sont d'autant plus dommageables que c'est peu dire que la France ressent actuellement un profond malaise identitaire. Celui-ci résulte des effets cumulés de la mondialisation, de la construction européenne devenue illisible (et anxiogène avec la crise des migrants), des excès des politiques migratoires, des échecs des politiques d'intégration et de l'affaissement en cours du « modèle » social et républicain français. Cette crise prend naturellement des formes diverses : phénomène de « désinstitutionnalisation » de citoyens qui se détournent de plus en plus massivement de la sphère institutionnelle-publique ; montée de la méfiance à l'égard de la figure de l'étranger et défiance croissante à l'égard de la religion musulmane **(2)** ; logique

(1) Fleur Pellerin, conférence de presse, Paris, 8 juillet 2015.

(2) 44 % des Français pensent que la communauté musulmane constitue « plutôt une menace pour l'identité de notre pays », selon un sondage Atlantico-Ifop du 23 juillet 2015.

communautaire dans les choix des lieux d'habitation et de scolarisation des enfants ; montée et enracinement du vote Front national ; etc. Ces nouvelles réalités, qui se manifestent autant dans le champ politique que dans le champ social, témoignent toutes d'une inquiétude grandissante quant à l'avenir de l'identité française *ici et maintenant* et quant à ce que c'est qu'être Français. Or, il a été bien montré qu'à la source de l'insécurité politique, économique et sociale ressentie par un grand nombre de Français se trouvait une « insécurité culturelle » plus grande encore (3). S'il est bien certain que ce n'est pas au ministère de la culture d'apporter seul des réponses à ce malaise profond, on s'étonne qu'à l'occasion de ce qui se présente vraisemblablement comme le seul texte législatif en matière culturelle du quinquennat, il n'y prenne purement et simplement aucune part.

3

Un ministère de la culture centré sur la « communauté culturelle »

C'est un reproche qui n'est pas neuf, puisqu'il était déjà formulé par Marc Fumaroli en 1991 et mieux encore par Maryvonne de Saint-Pulgent en 1999 (4). De fait le milieu culturel (dont le ministère est le centre) cultive, comme l'a reconnu Fleur Pellerin elle-même (5), un « entre soi » qui ne l'aide pas à prendre la pleine mesure du malaise manifesté par les Français et du rôle qu'il devrait jouer pour le combattre. Le ministère est incontestablement héritier (en même temps que témoignage) de l'antique mainmise du pouvoir politique sur la culture en France. Ses réflexes sont, par conséquent, centralisateurs, élitistes et corporatistes. Maryvonne de Saint-Pulgent va jusqu'à écrire qu'il conviendrait de rebaptiser le ministère « ministère des artistes » plutôt que « de la culture »... Elle critique surtout le fait que se soit constituée une « communauté culturelle » – expression d'ailleurs reprise dans l'exposé des motifs du projet de loi – qui agit à la fois en aiguillon, en coterie et en clientèles.

4

Parmi les missions du ministère de la Culture, donner la première place à la valorisation du patrimoine

Une première initiative pourrait être prise à l'occasion du projet de loi de finance 2016 : mettre la valorisation du patrimoine au premier rang des missions du ministère de la culture (6). La passion des Français pour leur patrimoine est connue (12 millions de visiteurs lors des dernières Journées du patrimoine, les 19 et 20 septembre derniers) et, avec plus de 43 000 monuments classés et inscrits aux monuments historiques et plus de 1 200 musées labélisés « musées de France », la France regorge de trésors (7). Naturellement, le ministère affirme que le patrimoine reste l'une de ses priorités et est au cœur de sa politique. Dans les faits, l'intention est moins nette : sur le plan budgétaire, les crédits

(3) Laurent Bouvet, *L'insécurité culturelle*, Fayard, Paris, 2015. Si plusieurs analyses développées par l'auteur sont discutables et contestables, il a le mérite de ne pas se borner aux éternels « facteurs socio-économiques » mis en avant pour expliquer le malaise français – facteurs exacts sans doute, mais assurément insuffisants.

(4) Marc Fumaroli, *L'État culturel*, éditions de Fallois, Paris, 1991 et Maryvonne de Saint-Pulgent, *Le gouvernement de la culture*, Gallimard, Paris, 1999.

(5) Fleur Pellerin, « La culture nous aide à vivre ensemble au présent », *La Croix*, 4 août 2015.

(6) Le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine présente ainsi les trois missions du ministère de la culture : « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre, assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit ».

(7) *Chiffres clés. Statistiques de la culture et de la communication*, ministère de la culture et de la communication, 2015, p. 46.

alloués au patrimoine, qui représentent 22% du budget de la culture, ont baissé de 130 millions d'euros entre 2013 et 2014 **(8)**... Si une politique culturelle ne se réduit pas à la préservation du patrimoine, elle devrait en faire son socle afin d'atteindre à l'objectif de transmission entre générations des fondements et des repères qui expliquent et justifient ce que c'est qu'être Français aujourd'hui.

5 | Une politique de célébration nationale indigente

De ce point de vue, force est également de constater la grande indigence de la politique de célébration nationale de ce quinquennat (l'équité exige néanmoins de rappeler que le précédent quinquennat ne fit pas mieux). La célébration du Panthéon du 27 mai 2015, seule manifestation d'ampleur depuis trois ans, fut d'une remarquable pâleur et, c'est le moins qu'on puisse dire, n'a guère marqué les esprits. En 2014, le huit-centième anniversaire de Saint Louis est passé sans que le président de la République juge utile de le célébrer. Cette année, ni le chef de l'État, ni le Premier ministre, ni le ministre de la culture ne semblent intéressés par la commémoration du cinq-centième anniversaire de l'avènement de François Ier et de la bataille de Marignan. Cette indifférence manifeste à l'égard du passé de la France constitue un témoignage de plus de l'incapacité de l'exécutif à prendre la mesure du malaise français et à concevoir les remèdes propres à le réduire. Un contre-exemple frappant, et riche d'enseignements, fut la célébration par les Britanniques du huit-centième anniversaire de la *Magna Carta* au mois de juin dernier. Le discours du Premier ministre David Cameron, que les dirigeants français devraient avoir la modestie de lire, est un bel exemple de la manière dont un pays peut saluer et honorer son passé en montrant en quoi il éclaire et nourrit son présent **(9)**.

6 | La démocratisation culturelle, une ambition à bout de souffle

La démocratisation culturelle constitue, on l'a dit, l'une des trois missions du ministère de la culture depuis sa fondation en 1959. Le projet de loi discuté au Parlement en réaffirme l'importance. Nombre d'initiatives prises depuis plus de cinquante ans, l'ont été en son nom, avec les maisons de la culture comme instruments privilégiés. En février dernier encore, Fleur Pellerin et Najat Vallaud-Belkacem dévoilaient un plan 2015-2017 dont l'objectif était d'« aboutir à l'accès de tous les jeunes à la culture ». On a l'impression d'avoir déjà lu cela cent fois... Mais l'objectif est-il atteint ? La grande ambition d'ouvrir les champs de la culture au plus grand nombre, et surtout aux moins favorisés, s'est-elle concrétisée ? On aimerait le croire. Mais on manque de données pour en juger, la dernière enquête sur les pratiques culturelles de Français datant de 2008 **(10)**. Cependant, le recueil intitulé *Chiffres clés. Statistiques de la culture et de la communication 2015*, publié par le ministère lui-même mérite d'être lu de près. S'il ne livre aucune statistique sur les pratiques culturelles par niveau social (ce qui est étrange pour un recueil précisément... statistique), il fait néanmoins un aveu capital : « les milieux favorisés restent les plus engagés dans la participation culturelle et les écarts entre les cadres

(8) François de Mazières, « La loi "création et patrimoine" comporte des lacunes considérables », *Le Journal des Arts*, 18 septembre 2015.

(9) Jean-Thomas Lesueur, *Identité et « récit national » : une leçon anglaise*, Institut Thomas More, juin 2015.

(10) Olivier Donnat, *Les pratiques culturelles de Français à l'ère numérique. Enquête 2008*, La Découverte/Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, 2009.

supérieurs et les ouvriers ont peu évolué depuis les années 1970 » **(11)**... Quarante ans de démocratisation culturelle sont ainsi jugés. L'illusion, au fond prétentieuse et hautaine, de faire apprécier l'opéra ou l'art contemporain à tous les Français a fait long feu. L'ambition de permettre l'accès à la culture à tous suffit bien (et est, somme toute, si ce n'est aboutie, déjà bien engagée). Qu'on se concentre plutôt sur le développement de la culture et de la pratique artistiques, dans et hors de l'école, sur les territoires et grâce aux réseaux associatifs et locaux qui font vivre la culture en France.

7

Une vision de la culture centralisatrice et qui favorise trop peu l'enracinement sur les territoires

A l'exemple du redécoupage des régions et de la loi NOTRe sur l'organisation territoriale de la République d'août 2015, le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine témoigne d'une « décentralisation méfiante » et de l'incapacité de l'État de laisser à d'autres acteurs le soin de conduire les politiques publiques. Ainsi le texte prévoit-il (art. 3), au nom de la parité entre les hommes et les femmes, que la nomination des dirigeants des structures labélisées et subventionnées par le ministère (plus de trois cents) fera dorénavant l'objet de l'agrément du ministre... Peut-on faire plus dirigiste ? D'un point de vue plus profond et plus structurel, alors que les collectivités territoriales financent déjà environ 50% des dépenses culturelles françaises **(12)**, rien n'est fait pour rapprocher la décision et la dépense des citoyens là où ils vivent. Sur la base d'exemples étrangers, l'Institut Thomas More a pourtant montré comment une organisation centrée sur la région et la commune, l'État conservant le pilotage et la gestion des plus grands établissements, serait mieux à même de réduire les coûts, d'éviter les financements croisés et surtout de renforcer l'enracinement des décisions en matière culturelle **(13)**. Le dynamisme et la cohésion d'un territoire (communal ici, départemental ou régional là) se mesure pour partie à la fierté et à la satisfaction des gens à y vivre.

8

Reconnaître les Français comme les premiers acteurs de la vie culturelle

Les gens, justement, les gens comme acteurs de la vie culturelle – personnes, familles, associations, etc. – sont le plus souvent les grands oubliés de la politique culturelle. On ne trouve rien dans le texte de Fleur Pellerin en faveur d'une plus grande liberté de choix ou d'initiatives laissée aux Français. Notre pays ne manque pourtant pas de dynamisme et de bonnes volontés avec, par exemple, 267 000 associations à vocation culturelle (de toutes natures et de toutes tailles) **(14)**, plus de 1 600 troupes de théâtre amateurs, des succès éclatants comme le Puy du fou et ses 3 400 bénévoles, etc. Bref, sur le terrain, la vie culturelle est d'abord et avant tout animée par les Français eux-mêmes. Pourquoi ne pas leur faire confiance et les laisser décider davantage de leurs pratiques culturelles ? Cela pourrait se faire par la création du « chèque culture » qui remplacerait avantageusement la subvention tombée

(11) Chiffres clés. *Statistiques de la culture et de la communication*, op. cit., 2015, p. 93.

(12) Le budget de l'État représente en effet 7,4 milliards d'euros en 2015 (3,4 pour le ministère de la culture et près de 4 milliards pour les dépenses culturelles des autres ministères) et celui des collectivités est estimé à 7,6 milliards. Voir *Chiffres clés. Statistiques de la culture et de la communication*, op. cit., 2015, p. 68.

(13) Institut Thomas More, *Réforme territoriale : quelles collectivités ? Quelles compétences ? Quels moyens ? Analyse comparative des réformes conduites dans 9 pays européens*, Note de Benchmarking 17, décembre 2014.

(14) Chiffres clés. *Statistiques de la culture et de la communication*, op. cit., 2015, p. 48.

d'en-haut et laisserait à chacun le soin de financer, par le chèque qu'il a reçu (de la région ou de la commune préférentiellement), l'activité culturelle de son choix (cinéma, livre, spectacle vivant, musée, etc.). Ainsi, un certain nombre d'établissements culturels – tel le théâtre des Amandiers de Nanterre, dont les ressources issues de la billetterie couvrent moins de 15% des charges, le reste provenant de subventions du ministère et de la commune (15) – établissements élitistes et promoteurs d'une culture souvent absconse, seraient-ils incités à développer des activités plus attrayantes et plus ouvertes sur le public.

9 | Mobiliser les Français autour de projets culturels locaux

Partout sur le territoire national, les Français se passionnent pour l'histoire et la culture de leur ville ou de leur région, pour la restauration d'un monument prestigieux ou modeste, pour un musée des beaux-arts ou d'histoire locale. Ce maillage des bonnes volontés et d'attachements affectifs pour son « *coin de France* » est précieux. En aidant à son épanouissement, on participe à l'harmonie de la vie locale et sociale. Ainsi, à l'occasion du centenaire de la Grande guerre en 2014, des projets culturels intergénérationnels se sont-ils développés pour faire se rencontrer personnes âgées et enfants autour de l'histoire de la commune et de ses habitants à cette période. Autre exemple : le développement des projets de financement participatif montre qu'il est possible, non seulement de faire appel à la générosité des Français, mais en même temps de mobiliser une communauté de personnes autour d'un projet culturel qui les séduit (le musée d'Orsay a ainsi levé plus de 150 000 euros pour la restauration de *L'Atelier du peintre* de Gustave Courbet). Autre exemple encore : la mobilisation d'associations et de personnes volontaires pour aider à l'accomplissement de missions que les structures publiques peinent à assumer, faute de moyens. Ainsi, par exemple, le musée de Rotterdam (Pays-Bas) a-t-il enrôlé l'association de ses amis dans la tâche, passionnante pour des amateurs d'art et indispensable pour un musée, de la réalisation de son inventaire (16).

10 | Remettre la langue française et sa maîtrise au cœur du projet culturel français

Au socle de l'identité nationale, on trouve assurément la langue française et ses chefs-d'œuvre. Nul doute que l'effondrement du niveau de maîtrise de la langue et que la montée de l'illettrisme, dans et hors de l'école, participent pour beaucoup à l'échec de l'intégration, des jeunes notamment, et des jeunes issus de l'immigration en particulier. Ainsi plus de 20% de la population française ne possède qu'une langue pauvre et réduite dans ses moyens : 600 à 800 mots, contre 5 000 à 6 000 en moyenne (17). Bien sûr, ces données sanctionnent avant tout l'échec de l'Éducation nationale. Mais elles incitent aussi à faire de la langue française le principal outil de reconquête culturelle. Si elles sont avant tout des instruments de rayonnement international (dont il faut regretter qu'il semble laisser parfaitement indifférent les responsables politiques français depuis plus de dix ans), la francophonie et la promotion du français doivent également être réaffirmés comme des ambitions nationales. Cette

(15) Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, *Rapport d'observations définitives. Commune de Nanterre (92)*, 2009, p. 10.

(16) Isabelle Attard, « Moins de verticalité et plus d'horizontalité », *Le Journal des Arts*, 30 janvier 2015.

(17) Alain Bentolila, *Violence des jeunes : une violence sans paroles*, Institut Thomas More, octobre 2013.

ambition prendrait aisément corps en incitant les différents acteurs du théâtre, du cinéma, des festivals, etc. à en faire un axe fort de leur programmation. Mais, l'écrit demeurant indispensable à l'apprentissage de la langue, ce sont bien les politiques et les moyens en faveur du livre (268 millions d'euros en 2015, soit 8% du budget de la culture) **(18)** qu'il faut renforcer. En effet, un Français sur trois (33%) déclare « lire de moins en moins de livres » (proportion qui monte à 45% pour la tranche des 15-24 ans) **(19)**. Des initiatives comme *Lire et faire lire*, animée par le romancier Alexandre Jardin, devraient être largement soutenues – mais moins dans une logique de subvention (c'est-à-dire de contrôle par l'État que dans une logique de liberté accrue d'acteurs sociaux et culturels de terrain.



Jean-Thomas LESUEUR | Titulaire d'un DEA d'histoire moderne (Paris IV Sorbonne), il a débuté sa carrière comme rapporteur de groupe de travail au sein d'un think tank français avant de participer à la création de l'Institut Thomas More en 2004. D'abord directeur des Études, il est devenu Délégué général en 2007. Ses travaux portent sur les questions politiques liées aux enjeux institutionnels et identitaires européens et l'analyse de la vie politique française.

(18) *Chiffres clés. Statistiques de la culture et de la communication, op. cit., 2015, p. 70.*

(19) Sondage Ipsos-Centre National du Livre, 16 mars 2015.